

# ELECTIONS DU COMITE DIRECTEUR DU COMITE DE GOLF DROME-ARDECHE

## APPEL A CANDIDATURES

### 1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective :

L'Assemblée Générale Elective du Comité de golf Drôme-Ardèche aura lieu

**Le samedi 14 novembre à partir de 11H00  
au Golf de Valence St Didier – Les Terratus – 26300 CHARPEY.**

### 2. Composition des listes :

Les listes de candidats doivent respecter les obligations mentionnées ci-après pour être recevables :

- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir (article 4 du règlement intérieur rapporté sur le règlement des opérations électorales) ;

- Chaque liste doit garantir la représentation de chacun des deux sexes tels que prévus par l'article 6 des statuts et 3 du règlement intérieur du Comité de golf Drôme-Ardèche ;

- Les candidats doivent remplir toutes les conditions suivantes **au jour de la date limite de dépôt des candidatures :**

- Être majeurs ;
- Être licenciés de la ffgolf dans la catégorie « membre association sportive » depuis plus de 6 mois ;
- Être membre et licencié d'une association sportive affiliée à la Fédération ayant son siège social dans le ressort territorial du Comité de golf Drôme-Ardèche et en règle avec la ffgolf.

**Ne sont pas éligibles au Comité, ne peuvent y être cooptés et ne peuvent en rester membres :**

1. Les personnes de nationalité française condamnées à une peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
2. Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
3. Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction disciplinaire d'inéligibilité temporaire aux organes dirigeants de la ffgolf.

Une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes lors d'une élection.

### 3. Chiffres de Référence (en fonction des statuts et RI)

Les statistiques départementales des licenciés **majeurs « membres AS »** 2019 font apparaître les résultats suivants : 1 937 licenciés dont 531 féminines soit 27,4 %.

**Les listes doivent donc respecter ce minimum de 27,4 % en représentation Dames pour être recevables.**

#### **4. Dépôt et recevabilité des listes :**

Conformément au Règlement des Opérations Electorales approuvé par le Comité Directeur du Comité de golf Drôme-Ardèche, les listes des candidats **doivent être réceptionnées au plus tard le mardi 20 octobre à l'adresse suivante :**

Comité de Golf Drôme-Ardèche  
Maison des Bénévoles du Sport  
71, rue Latécoère  
26000 VALENCE

ou par e-mail à : comite.golf.da@gmail.com.

#### **5. Pièces complémentaires à fournir par les candidats :**

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat :**

- des attestations sur l'honneur d'absence d'incompatibilité portées de manière manuscrite. **Seules les attestations originales (interdiction des copies) seront recevables ;**

- Copie de la licence « Membre AS » ou attestation de licence « Membre AS » ;

- Original du bulletin du casier judiciaire (bulletin numéro 3) ;

- \*Copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité).

*\*Une copie du permis de conduire n'est pas autorisée.*

**Alex DUBOIS – Président**